



INTERNATIONAL HOSPITAL CENTER OF TUNISIA - CARTHAGENE

CAHIER DES CHARGES

APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 3/2024

Economat

LOT 1 : IMPRIMES MEDICAUX ET ADMINISTRATIFS

LOT 2 : FOURNITURES DE BUREAUX

LOT 3 : PRODUITS D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE

LOT 4 : PRODUITS D'HYGIENE, DE DESINFECTION ET DE STERILISATION

**LOT 5 : CONSOMMABLES A USAGE UNIQUE AU LABORATOIRE D'ANALYSE
BIOLOGIQUE**

LOT 6 : CONSOMMABLES MATERIELS MEDICAUX

LOT 7 : CONSOMMABLES DU SERVICE TECHNIQUE

DATE DE LANCEMENT : 06 Novembre 2024 à 10h00

DATE LIMITE DE REMISE DES PLIS : 21 Novembre 2024 à 15h00

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES ET DES PRESCRIPTIONS COMMUNES

TITRE I : Dispositions Générales

Article 1 : Objet:

Le Centre hospitalier international Carthagène dénommé « IHCT » lance un appel d'offre ayant pour objet l'approvisionnement de la clinique en articles et/ou produits de son économat et repris sur les listes annexées au Cahier des Prescriptions Spéciales ci-joint et/ou disponible sur le lien internet ci-dessous, pour une période d'une année à partir du 01/01/2025.

Les dispositions figurants sur le lien ci-dessus font partie intégrante du présent cahier des charges surtout que les articles mentionnés ci-dessous sont ceux qui ont des spécifications techniques exigés par la clinique

http://41.226.168.150:9093/siteapoffreEC_IHCT-web

Article 2 : Langue de rédaction

Les documents qui constituent le dossier de la soumission doivent être rédigés dans la langue Française.

TITRE II : Participation

Article 3 : Respect des conditions de l'Appel d'offres

Le fait pour un soumissionnaire de remettre des offres implique pour lui l'acceptation, sans aucune restriction ni réserve, de toutes les clauses et conditions inscrites dans le présent cahier des charges.

En outre, et du seul fait de la présentation de leurs offres, les soumissionnaires sont censés avoir recueilli, par leurs propres soins et sous leur entière responsabilité, tous les renseignements jugés par eux nécessaires à la parfaite exécution de leurs obligations telles qu'elles découlent des pièces constitutives du marché.

Chaque participant doit inclure son offre technique et financière complète pour les articles dont il participe sur le lien d'hébergement mentionné ci-dessus.

Article 4 : Frais de participation

Les soumissionnaires peuvent participer à ce présent appel d'offres contre le paiement d'un montant de 120 dinars non remboursable.

Les frais de participation sont forfaitaires, fermes, non révisables qui englobent :

- Le cahier des charges exigé par L'IHCT
- Un Login et mot de passe pour chaque soumissionnaire

TITRE III : Réglementation

Article 5 : Respect de la réglementation

Les soumissionnaires sont tenus de respecter les dispositions du présent Cahier des charges ainsi que les dispositions légales et réglementaires en vigueur en Tunisie, notamment en matière de stockage, de transport, d'assurance, de certification, d'autorisation, etc.

Les exigences de conformité :

1. Audit et contrôle : les fournisseurs sont appelés à fournir des documents permettant la vérification des bonnes pratiques.
2. Mise à jour des réglementations : les fournisseurs sont appelés à informer la clinique de tout changement réglementaire affectant les produits ou services fournis.
3. Les fournisseurs sont appelés à former le personnel de la clinique IHCT sur les réglementations pertinentes et les bonnes pratiques des produits.
4. Les fournisseurs sont appelés à fournir une liste des références (la liste des clients).
5. Assurances et responsabilités ; le fournisseur doit avoir une assurance responsabilité civile adéquate pour couvrir les éventuels manquements.

TITRE IV : Offres

Article 6 : Dossiers des offres

Les soumissions s'entendent séparément pour chaque produit ou article. Aucune offre ne saurait être liée à l'attribution d'un autre produit.

Le dossier des offres doit être établi en **deux (2) exemplaires signés et paraphés** (fournis avec le cahier des charges) regroupés dans un seul pli et doit comporter toutes les pièces énumérées dans le Cahier des Prescriptions Spéciales

Article 7 : Transmission des offres

Les soumissions peuvent être déposées directement au bureau d'ordre de l'IHCT contre décharge, et ce avant la date limite de la remise des plis fixée dans le cahier des prescriptions spéciales.

« CENTRE HOSPITALIER INTERNATIONAL DE TUNIS CARTHAGENE, Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis, Tunisie »

Le soumissionnaire doit saisir la même offre sur le lien, en utilisant son propre login et mot de passe fournis avec le cahier des charges :

http://41.226.168.150:9093/siteapoffreEC_IHCT-web

L'offre parvenue à l'intérieur d'un colis d'échantillons ou de documentations techniques ne sera pas prise en considération.

Article 8 : Conformité des offres

Toute soumission qui ne sera pas libellée conformément aux dispositions du présent Cahier des charges ou qui ne sera pas accompagnée des pièces exigées par le Cahier des prescriptions spéciales sera rejetée de plein droit.

Article 9 : Délai de Validité des offres

Du seul fait de la présentation de leurs offres, les soumissionnaires se trouvent liés par leurs offres pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite de la remise des plis. Passé ce délai et dans le cas où ils ne renoncent pas à la soumission par déclaration écrite, ils demeurent engagés vis-à-vis de l'IHCT pendant toute l'année 2025.

Article 10 : Non indemnisation des soumissionnaires non retenus

Aucun soumissionnaire non retenu, pour quelque motif que ce soit et quelle que soit la phase à laquelle la décision le concernant est intervenue, ne peut prétendre à une indemnité.

Titre V : Echantillons

Article 11 : Remise des échantillons

Afin de présélectionner l'offre technique, les fournisseurs sont tenus de fournir des échantillons de chaque article objet de la soumission.

Toute offre devra, obligatoirement, être accompagnée d'échantillons des articles et/ou produits proposés sous peine d'être écartée, même si ces articles sont achetés auparavant par la clinique chez lui.

Les échantillons seront accompagnés, **sous plis séparés**, d'un bon de livraison et d'une facture sans valeur commerciale en deux (02) exemplaires originaux.

Ces échantillons seront gratuits, franco de tous frais.

Les échantillons étant des éléments déterminants du choix, leur absence entraîne le rejet de l'offre.

Article 12 : Identification des échantillons

Les échantillons doivent porter, impérativement, la dénomination exacte du produit ou article proposé, le nom du soumissionnaire ainsi que le numéro de l'Appel d'offre.

Article 13 : Propriété des échantillons

Tous les échantillons parvenus à l'IHCT deviennent, ipso facto, sa propriété exclusive.

Titre VI : Modalités de livraison

Article 14 : Coordonnées d'envoi

Le fournisseur s'engage à livrer les articles et/ou produits dans le respect des termes de l'article 22 ci-après et suivant le planning détaillé sur le ou les bons de commande à l'adresse de l'IHCT, Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis ou tout autre site lui relevant.

Toute livraison doit impérativement être accompagnée de deux (2) bons de livraison et de la copie du bon de commande.

Article 15 : Factures définitives

Les factures définitives en trois (3) exemplaires, dont une (1) originale, doivent parvenir à l'IHCT et être déposées au bureau d'ordre contre décharge.

Toute facture définitive doit obligatoirement porter les mentions suivantes :

- La date et le numéro de la facture ;
- La date et le numéro du Bon de commande ;
- La date et le numéro du Bon de livraison ;
- Le nom, l'adresse, les coordonnées, le matricule fiscal, la raison sociale et le registre national d'entreprise ;
- La désignation des produits ;
- Le prix unitaire en hors TVA ;
- Le taux et le montant de la TVA ;
- Le mode et le délai de paiement ;
- L'arrêté de la facture en toutes lettres, la signature et le cachet humide de la raison sociale.

Titre VII : Quantités, Prix, Avenants et Conditions de paiement

Article 16 : Quantités

Les quantités prévisionnelles annexées au Cahier des prescriptions spéciales ci-joint sont communiquées à titre indicatif. L'IHCT se réserve le droit d'acquiescer des quantités supérieures ou inférieures à celles prévues, sans que le fournisseur puisse demander une indemnité ou une augmentation des prix.

Pour les postes jugés importants, l'IHCT se réserve le droit d'attribuer le même poste à plus d'un fournisseur.

Le soumissionnaire a toute latitude de présenter des offres pour tout ou partie des articles et/ou produits objet du présent appel d'offres.

Article 17 : Prix

Les offres de prix seront fermes, non révisables et non actualisables. Ils engageront le soumissionnaire pendant toute l'année 2025.

De même, ils engageront le soumissionnaire en tant que fournisseur jusqu'à exécution totale et parfaite de la dernière commande passée dans le cadre du présent Appel d'offres.

L'acceptation d'un bon de commande annuel engagera le soumissionnaire sur les quantités et prix objet de ce bon de commande durant l'année 2025.

Les soumissions seront exprimées en Dinar tunisien.

Article 18 : Commandes supplémentaires

En cas de nécessité, les quantités initialement commandées pourront être augmentées ou diminuées à concurrence de vingt pour cent (20 %) pour le même produit et/ou article. L'augmentation serait signifiée au plus tard trois (3) mois après la dernière livraison et ferait l'objet d'un bon de commande supplémentaire sans aucune révision des prix offerts au titre du présent Appel d'offres et appliqués à la commande initiale.

La clinique pourra évaluer ses besoins et passer des commandes en fonction de la fluctuation de la demande.

Article 19 : Modalités de paiement

Les paiements relatifs à l'exécution du présent marché seront effectués par traite ou par chèque à 90 jours fin du mois de dépôt des factures. Le choix du paiement par cheque ou par traite revient au soumissionnaire.

Les soumissionnaires qui pourront faire bénéficier la IHCT de remise, rabais ou toute autre réduction de prix sous quelque forme que ce soit sont priés d'en faire mention dans leurs offres pour permettre à la Commission chargée de l'étude des offres d'en tenir compte.

Article 20 : Suspension des paiements

En cas de contestation sur l'exécution d'une ou plusieurs clauses du présent Cahier des charges, l'IHCT est en droit de surseoir aux paiements revenant au fournisseur au titre de ses livraisons antérieures ou postérieures au litige jusqu'au règlement définitif de ce litige l'opposant au fournisseur. Dans ce cas, ce dernier accepte, et notamment dans le cas d'une traite acceptée, de s'abstenir de toute protestation éventuelle de la traite échue jusqu'au règlement du litige portant sur les commandes en cours ou réalisées durant l'année 2025.

- Notification préalable : le fournisseur est informé par écrit auprès du service juridique, de la suspension des paiements, avec un délai de préavis (72 Heures) pour qu'il puisse répondre ou corriger les problèmes.
- Les conditions de rétablissement seront rétablies en commun accord.

Article 21 : Retenue à la source

Chaque paiement donnera lieu automatiquement à une retenue à la source, selon le taux en vigueur, du montant des factures payées. Cette retenue sera matérialisée par une attestation délivrée par le service financier de l'IHCT

Titre VIII : Modalité d'exécution des commandes

Article 22 : Condition de livraison

Les articles fournis devront être neufs, conformes à la réglementation en vigueur et répondre aux spécifications techniques mentionnées dans le cahier des prescriptions spéciales en matière de qualité et de sécurité d'emploi.

Les livraisons auront lieu à la demande de l'IHCT, partiellement et/ou globalement, qui fixera chaque fois sur le bon de commande les quantités, les prix des articles à livrer.

Les livraisons seront effectuées en totalité ou par tranche selon un calendrier qui sera fixé en commun accord entre les deux parties.

Les livraisons doivent être effectuées exclusivement auprès des locaux de l'économat de l'IHCT et/ou tout autre site lui relevant, la signature et le cachet de l'économat sur les bons de livraison faisant foi.

Article 23 : Condition de reception

Les articles objets du présent marché seront réceptionnés avec la signature et le cachet de l'économat sur les bons de livraison après avoir examiné quantitativement et qualitativement la conformité des articles à réceptionner.

Les bons de livraison des soumissionnaires doivent obligatoirement mentionner les lots, les dates de péremption et leur quantité ainsi que la référence du bon de commande pour chaque article livré tout en le valorisant en hors taxes et toutes taxes comprises conformément au bon de commande accepté.

Le soumissionnaire d'un article nécessitant l'autorisation de mise à la **consommation (AMC)** doit fournir cette autorisation avec toute livraison sous peine de rejet. Il en est de même pour les autres articles qui nécessitent un certificat de conformité (si le produit est de fabrication locale). Les articles soumis à la réception doivent présenter une validité en termes de péremption supérieure ou égale à 36 mois.

Toute livraison doit obligatoirement passer par notre dépôt « économat ».

Article 24 : Force majeure

Au cas où l'accomplissement de ses obligations serait entravé, en partie ou en totalité, par un cas de force majeure, le fournisseur devra informer La clinique « IHCT », dans un délai de cinq (5) jours et par écrit (lettre recommandée, e-mail ou fax) de l'intervention de cette force majeure, de ses conséquences probables ainsi que de sa cessation.

Le fournisseur devra fournir à l'IHCT une preuve digne de foi de l'existence et de la durée du cas de force majeure.

Le fournisseur doit, après accord de l'IHCT, poursuivre l'exécution de la commande dès que le cas de force majeure aura disparu.

Titre IX : Garanties de bonne exécution des commandes

Article 25 : Responsabilité

Le fournisseur ne peut céder son marché et/ou sa commande. Il demeure toujours responsable de son exécution.

Article 26 : Garanties de qualité

Le fournisseur garantit que les articles et/ou produits objet du marché et/ou du bon de commande sont conformes aux spécifications techniques et administratives contractuelles et notamment aux documents de sa soumission ainsi qu'aux échantillons de références préalablement remis par ses soins.

Le fournisseur est appelé à décrire les procédures de contrôle et de qualité mises en place.

Par ailleurs, il s'engage à garantir la fourniture des articles et/ou produits jusqu'à la réalisation de la dernière livraison relative aux quantités à commander dans le cadre du présent appel d'offres. Il garantit, enfin, la parfaite constance de la qualité des produits et/ou articles pendant toute la durée de vie du produit.

En cas de non-conformité par rapport aux spécifications techniques ou administratives du dossier ou d'anomalie quelconque décelée dans la qualité du produit en pré-marketing ou en post-marketing pendant toute sa durée de vie, le fournisseur engage son entière responsabilité quant au retrait du produit ainsi qu'à l'éventuel préjudice qui en découlerait.

Titre X : Pénalités

Article 27 : Pénalités de retard

Tout retard apporté aux délais de livraison mentionnés sur le marché et/ou bon de commande (15 jours) entraînera, l'application des pénalités qui seront calculés selon le barème suivant :

- De un à quinze jours de retard : 3% du montant des fournitures non livrées
- De seize à trente jours de retard : 5% du montant des fournitures non livrées.
- Au-delà de trente jours de retard: 10% du montant des fournitures non livrées.

Article 28 : Pénalités de non livraison

Lorsque le fournisseur ne livre pas tout ou partie des fournitures dans les délais fixés contractuellement, nonobstant les pénalités de retard visées à l'article 26 ci-dessus et la faculté de résiliation prévue à l'article 29 ci-après et sans qu'il soit besoin de mise en demeure préalable, l'IHCT se réserve le droit de pourvoir à ses approvisionnements, pour les quantités non livrées, auprès d'un fournisseur de son choix, aux frais du fournisseur défaillant.

- Les frais supplémentaires occasionnés par ces achats seront remboursés par le fournisseur.

Titre XI : Résiliation

Article 29 : Causes et effets de la résiliation

L'IHCT se réserve, également, le droit de résilier le marché ou d'annuler les bons de commande dans les conditions suivantes ou sans motif particulier, notamment :

- En cas d'inexécution totale ou partielle par le fournisseur de ses obligations contractuelles
- En cas de cessation de paiement du fournisseur.
- En cas de dépôt du bilan par le fournisseur.
- En cas de faillite ou de règlement judiciaire du fournisseur.
- Lorsqu'il s'avère que le fournisseur s'est livré à des actes frauduleux à l'occasion de l'exécution du marché et/ou des commandes, notamment en trompant sur la nature des fournitures et sur les modes et procédés de fabrication.
- Ou autre motif qui lui empêche d'exercer son travail.

L'IHCT se réserve le droit de procéder, unilatéralement, à la résiliation du marché ou à l'annulation des bons de commande. Toutefois, cette résiliation ne pourra intervenir qu'à l'expiration d'un délai de cinq (5) jours à partir de la date de la mise en demeure adressée par l'IHCT au fournisseur par écrit (notification préalable) et restée infructueuse.

Les factures restant dues sont réglées 90 jours après la fin du mois.

En cas de résiliation du marché ou d'annulation des commandes, le fournisseur ne peut prétendre à aucune indemnité.

Titre XII : Litiges, Compétence juridictionnelle et droit applicable

Article 30 : Règlement des litiges

Tous les litiges et contestations qui pourront naître entre les cocontractants à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution d'une ou plusieurs clauses des présents Cahiers des charges, qui sont des éléments constitutifs des marchés à conclure et/ou des bons de commande à établir dans le cadre de cet appel d'offres, seront autant que possible réglés à l'amiable.

Article 31 : Entrée en vigueur

Le marché à conclure n'entrera en vigueur qu'après :

- Acceptation formelle de l'offre par la clinique par une lettre de notification.
- Vérification des documents administratifs, techniques et financiers
- Signature d'un contrat de marché par les deux parties contractantes.

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

APPEL D'OFFRES 2024

AON N°3/2024

TITRE I : Offres

Article 1 : Dossiers des offres

Le dossier des offres doit être établi en deux (2) exemplaires signés et paraphés (fournie avec le cahier des charges) regroupés sous un seul pli et doit comporter les pièces suivantes:

A) Dossier administratif

- Un engagement à souscrire aux clauses de l'appel d'offres et à respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur en Tunisie. (**Annexe 1 ci-joint**)
- un exemplaire du **cahier des charges dont toutes les pages** doivent être signés et paraphés par le soumissionnaire et porter le cachet commercial de la société.
- Le reçu de paiement des frais de participation au présent appel d'offres.
- Une déclaration sur l'honneur des soumissionnaires comportant leur confirmation de n'avoir pas fait, et leur engagement de ne pas faire par eux-mêmes ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de sa réalisation.
- Attestation fiscale
- Assurance : en responsabilité civile pour couverture d'éventuels dommages et dégâts.
- Organigramme de l'entreprise : présentation de la structure organisationnelle et des principales personnes impliquées dans le projet (commercial et réglementaire)
- Liste des références

B) Dossier Financier

- ✓ Un état récapitulatif des offres en deux exemplaires portant **le nom du fournisseur, cachet et signature** (à imprimer après validation des offres sur le lien internet fourni par L'IHCT).

L'offre financière sera placée dans une enveloppe séparée, fermée et scellée indiquant la référence de l'appel d'offre et son objet **AON N°3/2024 – ECONOMAT « NE PAS OUVRIR »**.

C) Dossier Technique

N°	LES DOCUMENTS TECHNIQUES
1	ENGAGEMENT POUR LE DELAI DE LIVRAISON
2	FICHE TECHNIQUE + BROCHURES ACTUALISEES+HOMMOLOGATION DES PRODUITS + LETTRE D'AUTORISATION POUR LES GAMMES DE PRODUITS NECESSTANT L'AUTORISATION DE MISE A LA CONSOMMATION + CERTIFICAT DE CONFORMITE POUR LES PRODUITS LOCAUX.
3	FOURNITURE DES CERTIFICATIONS AUX NORMES EN VIGUEUR et NGP LORS DE LA LIVRAISON
4	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) POUR LES DESINFECTANTS, DETERGENTS ...
5	BON DE LIVRAISON DES ECHANTILLONS AVEC UNE PEREMPTION SUPERIEURE OU EGALE A LA VALIDITE DES OFFRES AVEC VALEUR COMMERCIALE NULLE SELON LE MODELE JOINT AU CAHIER DES CHARGES QUI DOIT ETRE SIGNE PAR LE SERVICE RECEPTIONNISTE AU PLUS TARD A LA DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES. TOUT ECHANTILLON SOUMIS DOIT IMPERATIVEMENT PORTER LE CODE DE L'ARTICLE ET LA DATE DE PEREMPTION DE L'ARTICLE CORRESPONDANT AVEC SI NECESSAIRE L'AMC. A DEFAUT, L'ECHANTILLON NE SERA PAS PRIS EN CONSIDERATION.

- ✓ Le dossier technique est placé dans une enveloppe séparée, fermée et scellée indiquant la référence de l'appel d'offres et son objet avec la mention « À ne pas ouvrir » comme indiqué ci-dessous :

AON N°3/2024 – ECONOMAT « NE PAS OUVRIR »

- ✓ Sans pour autant apporter des indications ou références au nom du soumissionnaire qui doit être porté sur les deux enveloppes intérieures.

Toute offre dont l'enveloppe extérieure comporte une indication ou référence au nom du soumissionnaire ou tout dossier technique qui comporte une indication sur le prix ou des données sur l'offre financière sera rejetée.

Les plis contenant les soumissions doivent être envoyés directement à l'adresse de la clinique :

Centre hospitalier international CARTHAGENE

Centre urbain Nord

1082-TUNIS

Article 2 : Quantités

Les soumissionnaires peuvent participer pour tout ou partie des articles figurant sur les listes jointes et/ou disponibles sur le lien Internet mentionné ci-dessus.

Les quantités annexées au présent Cahier sont communiquées à titre indicatif. L'IHCT se réserve le droit d'acquérir des quantités supérieures ou inférieures à celles prévues sans que le fournisseur puisse demander une indemnité ou une augmentation des prix.

TITRE II : Spécifications techniques

Article 3 : Evaluation des offres

Les offres doivent être conformes aux spécifications mentionnées dans la liste précisant les besoins. En outre, le soumissionnaire doit mentionner toutes les caractéristiques techniques détaillées correspondantes à chaque article proposé, et ceci de la manière suivante :

- Indication de la marque, le modèle, le code NGP, l'origine et la référence de l'article objet de la soumission.
- Fourniture d'un prospectus pour l'article proposé, portant obligatoirement le cachet du
- Fourniture des certifications aux normes nationales et/ou internationales en vigueur

L'évaluation de l'offre porte sur :

- l'existence des pièces administratives, financières et techniques demandées
- Rectification des erreurs et classement des soumissions par ordre ascendant selon le rapport qualité-prix.
- Vérification de toutes les caractéristiques techniques correspondantes à chaque article proposé : (la marque, l'origine et la référence)
- Vérification de la présentation des échantillons objets de la soumission à travers le bon de livraison en s'assurant que les échantillons inscrits sur le bon de livraison sont livrés physiquement.
- La commission de l'évaluation procédera à mettre les échantillons à l'essai, suivi d'un avis motivé sur sa conformité au besoin ou non et aux exigences des praticiens.
- Seuls les soumissionnaires dont les échantillons ont été validés seront retenus.
- Élimination des offres non conformes à l'objet du marché ou celles qui ne répondent pas aux caractéristiques

Article 4 : Lisibilité

Les mentions portées sur les modèles-vente de l'article doivent être lisibles aisément et inscrites dans le même sens, notamment la dénomination et toutes autres informations utiles à une bonne utilisation de l'article. L'utilisation d'abréviations dans toute inscription est à éviter autant que possible

TITRE III : Dispositions diverses

Article 5 : Transmission des offres

- La date de clôture (date limite de réception des offres) est indiquée sur la couverture des présents Cahiers Des Charges.
 - Toute offre reçue après le délai prévu ou non conforme aux clauses du cahier des charges sera rejetée.
- .



TITRE IV : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERS**ALLOTISEMENTS DES ARTICLES****1.1 SPÉCIFICATION TECHNIQUES DES IMPRIMÉS :**

CODE	DESIGNATION	UNITE	FORMAT	PAPIER	NB. COULEURS
IMPRM00011	BON DE COMMANDE DE LABORATOIRE EXTERNE	CARNET	15X21	NCR 50X2	1
BUR00091	B. DE COMMANDE PRODUITS TB+2NUMEROS+PERFORAGE	CARNET A SOUCHE 50 F	24,5X16	OFFSET BLANC 80 GR	1
BUR00280	BLOCS DE FICHES DE LIAISON	BLOC DE 50	A5	NCR 50X2	1
BUR00094	CAHIER DE RAPPORT R/V +NUMEROS	CAHIER FE 50 F	A3	OFFSET BLANC 80 GR	1
IMP000163	CAHIER RAPPORT ACTIVITÉ CHIRURGIE OPHTALMOLOGIE	CAHIER FE 50 F	A4	OFFSET BLANC 300 GR	1
IMP000165	CAHIER RAPPORT ACTIVITÉ JOURNALIER DES CONSULTATIONS	CAHIER FE 50 F	A4	OFFSET BLANC 300 GR	1
IMP000164	CAHIER REGISTRE DES EXPLORATIONS OPHTALMOLOGIE	CAHIER FE 50 F	A4	OFFSET BLANC 300 GR	1
IMPRM000023	CAHIER SALLE KT	CAHIER FE 50 F	A4	OFFSET BLANC 300 GR	1
IMP00006	CARNET DE 10 BONS POUR REPAS	CARNET DE 10 BONS	14X8	OFFSET BLANC 80 GR	1
IMP00025	CARNET DE BON DE SORTIE	CARNET DE 50 BONS	A5	NCR 50X2	1
BUR00223	CARTE D'ADRESSE R/V	UNITE	20X19	COUCHE MAT 300 GR	2
BUR00118	CARTE DE VISITE R/V	UNITE	9X5	COUCHE MAT 350 GR	2
IMP00015	CARTE VISITE FRANÇAIS COUCHE MAT	UNITE	9X5	COUCHE MAT 350 GR	4

CODE	DESIGNATION	UNITE	FORMAT	PAPIER	NB. COULEURS
IMP00014	CARTE VISTE EN ARABE COUCHE MAT	UNITE	9X5	COUCHE MAT 350 GR	4
BUR00117	CERTIFICAT DE MATERNITE	BLOC DE 50	15X21	OFFSET BLANC 80 GR	1
BUR00116	CERTIFICAT DE NAISSANCE + NUMERO	BLOC DE 50	15X20	NCR 50X2	1
BUR00210	CERTIFICAT MEDICAL BLOC COLLE.	BLOC DE 50	15X21	OFFSET BLANC 80 GR	1
BUR000473	DOSSIER MEDICAL	DOSSIER	PAPIE OFFSET 80G+8DOUBLE FEUILLES RECTO VERSO	350G A3 RECTO VERSO AVEC PELLICULAGE+RABAT A L'INTERIEUR	1
BUR00092	CHEMISE ECG	CHEMISE	22X32	COUCHE MAT 250 GR	1
IMPRM00012	CHEMISE RCF	CHEMISE	22X32	COUCHE MAT 250 GR	1
BUR00107	CHEMISE SERVICE CARDIOLOGIE	CHEMISE	31X46	COUCHE MAT 300 GR	4
BUR00105	CHEMISE SERVICE CARDIO-VASCULAIRE AVEC 2 RABATS	CHEMISE	31X46	COUCHE MAT 300 GR	4
BUR00104	CHEMISE SERVICE ENDOSCOPIE AVEC 2 RABATS	CHEMISE	31X43	COUCHE MAT 300 GR	4
BUR00106	CHEMISE SERVICE OPHTALMOLOGIQUE AVEC 2 RABATS	CHEMISE	31X46	COUCHE MAT 300 GR	4
BUR00103	CHEMISE SERVICE RADIOLOGIE AVEC 2 RABATS	CHEMISE	31X46	COUCHE MAT 300 GR	2
BUR00108	CHEMISE SERVICE SPIROMETRIE AVEC 2 RABATS	CHEMISE	31X46	COUCHE MAT 300 GR	4
BUR00093	COMPTE RENDU OPERATOIRE PERFORE + 2 NUMEROS	CAHIER FE 50 F	A4	OFFSET BLANC 80 GR	1
BUR00211	DEMANDE DE PRODUITS SANGUINS + NUMEROS	CARNET DE 50F	A4	NCR 50X2	1

CODE	DESIGNATION	UNITE	FORMAT	PAPIER	NB. COULEURS
IMP00007	DOSSIER MEDICAL (MEDECINE DE TRAVAIL) R/V	DOSSIER	32X52	COUCHE MAT 350 GR	1
BUR00084	ENVELOPPE BLANCHE AVEC EN-TETE CLINIQUE	ENVELOPPE	25X35	80 GR	1
IMP00004	ENVELOPPE BLANCHE SANS PHOTO	ENVELOPPE	12X18	80 GR	1
BUR00245	ENVELOPPES 22/11CM	ENVELOPPE	11*22	ENV	2
BUR00097	FACTURE ORIGINALE	FEUILLE	A4	OFFSET BLANC 80 GR	1
IMPRM000022	FEUILLE ANESTHESIE F=A3 PAP 80 G R/V 1COULEUR	FEUILLE	A3	OFFSET BLANC 80 GR	1
IMP000142	FICHE DE TRANSFERT DE PATIENT EN INTRA-ETABLISSEMENT	FICHE	A5	NCR 50X2	1
BUR00089	FICHE D'INVENTAIRE + 3NUMEROS+2 PERFORAGES	FICHE	10X18	COUCHE MAT 350 GR	1
IMP000138	FLYERS F 10.5X21 3C 170 GR	UNITE	A5	170 G	4
BUR00099	LETTRE CONFIDENTIELLE MINI	BLOC DE 50	A5	OFFSET BLANC 80 GR	1
IMPRM00007	LETTRE D'ADMISSION 80G+COUVERTURE 350G R/V 4 COULEURS.	BLOC DE 50	A4	OFFSET BLANC 80 GR	2
BUR00197	NOTE D'HONORAIRE AVEC NUMERO	CARNET DE 50 F	15X21	NCR 50X4	1
IMP00016	ORDONNANCE 10.5 /15CM	BLOC DE 50	A5	OFFSET BLANC 80 GR	4C
IMPRM00014	ORDONNANCE A4	BLOC DE 50	A4	OFFSET BLANC 80 GR	4C
IMPRM00015	ORDONNANCE A5	BLOC DE 50	A5	OFFSET BLANC 80 GR	4C
BUR00102	ORDONNANCE MEDICALE	BLOC DE 50	21X14,5	OFFSET BLANC 80 GR	1
BUR00206	PAPIER A EN-TETE ARABE-FRANCAIS	FEUILLE	A4	OFFSET BLANC 80 GR	2

CODE	DESIGNATION	UNITE	FORMAT	PAPIER	NB. COULEURS
BUR00112	PAPIER A EN-TETE SERVICE CARDIOLOGIE A4	FEUILLE	A4	OFFSET BLANC 80 GR	2
BUR00111	PAPIER A EN-TETE SERVICE RADIOLOGIE	FEUILLE	A4	OFFSET BLANC 80 GR	2
BUR00086	POCHETTE BLANCHE SERVICE IMAGERIE MEDICALE	POCHETTE	30X41	POCHETTE BLANCHE	1
BUR00085	POCHETTE BLANCHE SERVICE IMAGERIE MEDICALE	POCHETTE	25X35	POCHETTE BLANCHE	1
BUR00087	POCHETTE BLANCHE SERVICE IMAGERIE MEDICALE IRM	POCHETTE	37X46	POCHETTE BLANCHE	1
IMP00005	POCHETTE BLANCHE SERVICE IMAGERIE SCANNER	POCHETTE	37X46	POCHETTE BLANCHE	1
IMP000050	POCHETTE KRAFT RECTO (F:17.6X25.5/1C/KRAFT)	POCHETE	17.6X25.5	POCHETTE BLANCHE	1
BUR00202	<i>PTE-DOCUMENT CLINIQUE : 2 RABATS +IMPRESSION SELECTIVE</i>	CHEMISE	31X46	COUCHE MAT 350 GR	3
IMP000132	QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION F : A4/6C/RV/80 G	UNITE		OFFSET BLANC 80 GR	6
IMP000049	RUBAN TOILETTE 5X70 /RECTO	UNITE	5X70	135GR	1
BUR00082	RAME PAPIER A3	500 FEUILLES	29,7 X 42	80 GR	1
BUR00127	RAME PAPIER A5	500 FEUILLES	14,8 X 21 CM	80 GR	1
BUR00033	RAME PAPIER EXTRA BLANC A4	500 FEUILLES	21 X 29,7	80 GR	1
BUR000412	ÉTIQUETTE THERMIQUE 50*30	UNITE	3000 ETIQUETTES	-	-
BUR000413	ETIQUETTE 25*15 3PISTE TH	UNITE	3000 ETIQUETTES	-	-

1.2 Spécification techniques des produits desinfectant

FAMILLE	SOUS FAMILLE	DESIGNATION	EXIGENCES TECHNIQUES
PRODUITS DESINFECTANT	PRODUITS DE STERILISATION	é disinfectants des dispositifs médicaux thermosensibles Semi critiques et critiques	<p>Il s'agit d'un désinfectant destiné à la désinfection de haut niveau des dispositifs médicaux thermosensibles après nettoyage .</p> <p>Activité microbienne et normes associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bactéricidie: Norme NF EN 13 727 (T 72-175) en condition de propreté et la Norme NF EN 14 561 (T 72-602) complète. • Sporidie: une activité sporicide de base est exigée pour tous les produits . Les produits sont évalués selon la norme NF(T 72-230)/NF (T 72-231)ou selon la norme NF EN 14 347 (T 72-232). • Virucide : évaluée selon la méthodologie des normes NF EN 14 476 (T 72-185) en condition de propreté. • Fongicide: Normre NF EN 13 624 (T 72-600) complète, en condition de propreté et la Norme NF EN 14 562 (T 72-206) complète. • Mycobactéricide : Norme NF EN 14348 (T 72-245) en condition de propreté Et la Norme NF EN 14 563 (T 72-246) en condition de propreté. <p>Présentation : Le produit est sous forme de liquide concentré à préparer extemporanément par dilution ou produit prêt à l'emploi.</p> <p>conservation : La fiche technique du produit doit mentionnée la durée de de conservation du produit (avant ouverture, après dilution, les conditions de stockage du produit).</p> <p>Conditionnement : Le produit doit etre conditionner dans un bidon de 5L.</p> <p>Documents à fournir avec l'offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche technique du produit ; • Fiche de données de sécurité du produit (FDS) ; • un certificat ou attestation de mise à la consommation(AMC) ou bien un certificat de conformité du lot (si produit local).
Produit d'entretien et Nettoyage	Restauration/ Hébergement / soins	Eau de Javel	<p>Il s'agit d'hypochlorite de Sodium comme produit destiné à la désinfection des sols et des différentes surfaces.</p> <p>Activité microbienne et normes associés :</p>

FAMILLE	SOUS FAMILLE	DESIGNATION	EXIGENCES TECHNIQUES
			<p>Il doit répondre aux normes Tunisiennes NT 01.31 de l'INNORPI .</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bactéricide: Norme EN 13 727 • Virucide: évaluée selon la méthodologie des normes NF EN 14 476. • Fongicide: Norme NF EN 13 624 (T 72-600) complète, en condition de propreté. • Mycobactéricide : Norme NF EN 14348 (T 72-245) en condition de propreté. • Sporicide: selon la norme NF EN 14 347 (T 72-232). <p>Présentation : Le produit est sous forme de liquide avec une concentration 2.6 % au minimum.</p> <p>Conservation : La fiche technique du produit doit mentionner la durée de conservation du produit (avant ouverture, après dilution, les conditions de stockage du produit).</p> <p>Le conditionnement recherché : bidons de 5L ou 20L</p> <p>Documents à fournir avec l'offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche de données de sécurité du produit (FDS) ; • Un certificat de conformité aux normes tunisiennes ; • Un certificat de dosage de pourcentage de Chlore à chaque livraison.

1.3 SPÉCIFICATION TECHNIQUES DES PRODUITS Détergent - Désinfectant

FAMILLE	SOUS FAMILLE	DESIGNATION	EXIGENCE TECHNIQUE

FAMILLE	SOUS FAMILLE	DESIGNATION	EXIGENCE TECHNIQUE
PRODUITS Détergent - Désinfectant	Hébergement / Soins	Détergent désinfectant pour le bionettoyage des sols, des surfaces et des équipements non invasifs ...	<p>Il s'agit d'un détergent et désinfectant destiné au nettoyage et désinfection des sols et des différentes surfaces et DM non-critiques .</p> <p>Activité microbienne et normes associés : Il doit répondre au minimum aux normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bactéricidie: Norme EN 13 727 . • Lévuricidie :Norme NF EN 13624 • Virucide normes NF EN 14 476 (en complémentaire) • Fongicidie: Norme NF EN 13 624 (T 72-600) complète, en condition de propreté. <p>Présentation : Le produit est sous forme de liquide concentré à préparer extemporanément par dilution.</p> <p>Conservation : La fiche technique du produit doit mentionnée la durée de de conservation du produit (avant ouverture, après dilution, les conditions de stockage du produit).</p> <p>Conditionnement : Le produit doit etre conditionner dans un bidon de 5L.</p> <p>Documents à fournir avec l'offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche technique du produit ; • Fiche de données de sécurité du produit (FDS) ; • un certificat ou attestation de mise à la consommation(AMC) ou bien un certificat de conformité du lot (si produit local);
PRODUITS Détergent - Désinfectant	Hygiène des mains	Savon antiseptique : Nettoyant et	<p>Il s'agit de savon liquide antiseptique, enrichi en substance hydratante et sans parfum.</p> <p>Activité microbienne et normes associés : Il doit répondre aux normes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bactéricidie : EN 1040 (+SARM), EN 1276 (+EBSE), EN 13727 (conditions mains), EN 1499

FAMILLE	SOUS FAMILLE	DESIGNATION	EXIGENCE TECHNIQUE
		désinfectant pour les mains	<p>(1,5ml) relatives aux bactéries (Temps de contact : 30 secondes).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Léviricidie: EN 1275 (temps de contact : 30 secondes) et EN 1650 (temps de contact : 1 minute). • Le produit possède un PH neutre. <p>Présentation : Le produit est sous forme de liquide.</p> <p>Conditionnement : Le produit est conditionné dans un flacon mono dose de 1L.</p> <p>Documents à fournir avec l'offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche technique du produit ; • Fiche de données de sécurité du produit (FDS) ; • un certificat ou attestation de mise à la consommation(AMC) ou bien un certificat de conformité du lot (si produit local);
PRODUITS Détergent - Désinfectant	Stérilisation	Détergent désinfectant enzymatique pour la pré-désinfection des DM	<p>Il s'agit d'un détergent désinfectant enzymatique destiné à la pré-désinfection et nettoyage par immersion des dispositifs médicaux .</p> <p>Activité microbienne et normes associés : Il doit répondre au minimum aux normes de l'AFNOR, ou Européennes, ou Américains ou enregistré au VAH.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bactéricidie: EN 13727, EN 14561 • Levuricidie: EN 13624, EN 14562 • Virucidie: EN 14476 <p>Présentation : Le produit est sous forme de liquide concentré à préparer extemporanément par dilution.</p> <p>Conditionnement : Le produit doit être conditionné dans un bidon de 5L.</p> <p>Documents à fournir avec l'offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche technique du produit ; • Fiche de données de sécurité du produit (FDS) ; • un certificat ou attestation de mise à la consommation(AMC) ou bien un certificat de conformité du lot (si produit local);

1.4 Spécification techniques des Produits d'entretien et Nettoyage

FAMILLE	SOUS FAMILLE	DESIGNATION	EXIGENCES TECHNIQUES	Pièce jointe demandées et exigées
Produits d'entretien et Nettoyage	Stérilisation	Detergent LD	roduit alcalin Produit detergent dégraissant non moussant	- Fiche technique -Certificat d'homologation - Dossier Scientifique; - FDS
		Neutralisant	Produit Acide	- Fiche technique -Certificat d'homologation - Dossier Scientifique; - FDS
	Buanderie	LIQUIDE DEGRAISSANT POUR LINGE SALE	Excellente performance contre les graisses, permet de régler la formation de mousse pour une action mécanique optique	- Fiche technique -Certificat d'homologation - Dossier Scientifique; - FDS
		ASSOULISSANT PARFUME	Excellente performance assouplissante sur tout type de linge, laisse un parfum frais et agréable sur le linge	- Fiche technique -Certificat d'homologation - Dossier Scientifique; - FDS
		MOUILLANT	Excellente élimination des graisses et des huiles tensioactifs sélectionnés, peu moussant, recommandation pour le pré lavage de linge	- Fiche technique -Certificat d'homologation - Dossier Scientifique; - FDS
		LESSIVE LIQUIDE POUR TOUT TYPE DE LINGE COULEUR	Excellente performance contre les taches et les salissures, limite le phénomène de grisail lement, éviter les phénomènes de corrsion sur les laveuses, éviter la composition du tartre sur les laveuses	- Fiche technique -Certificat d'homologation - Dossier Scientifique; - FDS
		LESSIVE LIQUIDE POUR TOUT TYPE DE LINGE BLANC	Excellente performance contre les taches et les salissures, limite le phénomène de grisail lement, garantir un excellent degré de blanc, évite les phénomènes de corrosion sur les laveuses, application de 40°C a 70°C	- Fiche technique -Certificat d'homologation - Dossier Scientifique; - FDS

Restauration	Détergent lave-vaisselle professionnel	Liquide détergent pour le lavage automatique de la vaisselle en eau dure à mi-dure, sans risque pour l'aluminium, avec une formule spéciale anti calcaire	- Fiche technique -Certificat d'homologation - Dossier Scientifique; - FDS
	DETARTRON CONCENTRE	Nettoyant acide,destiné pour détartrer, ravive tout les équipements et les surfaces en milieu alimentaire	- Fiche technique -Certificat d'homologation - Dossier Scientifique; - FDS
	Détartrant des équipements et surfaces dans un milieu alimentaire	Nettoyant acide,destiné pour détartrer, ravive tout les équipements et les surfaces en milieu alimentaire	- Fiche technique -Certificat d'homologation - Dossier Scientifique; - FDS
	Liquide de rinçage concentré pour lave vaisselle	Adapté à tout type d'eau, réduit le temps de séchage et permet d'éviter les dépôts calcaire sur la vaisselle, birller la vaisselle , les couverts et les verres	- Fiche technique -Certificat d'homologation - Dossier Scientifique; - FDS
	DÉGRAISSANT PUISSANT POUR SOLS ET SURFACES EN MILIEU ALIMENTAIRE	Polyvalent : efficace sur tous les sols et sur toutes les surfaces en milieu alimentaire : plans de travail, pianos, outils de découpe, hottes d'aspiration	- Fiche technique -Certificat d'homologation - Dossier Scientifique; - FDS
Hébergement	Savon Ordinaire	Il s'agit du savons liquides (préférés) qui contiennent des estérifiés acides gras et hydroxyde de sodium ou de potassium et préférable sans parfum. Le produit est sous forme de liquide. La fiche technique du produit doit mentionnée la durée de de conservation du produit (avant ouverture et les conditions de stockage du produit).	Fiche technique et brochure actualisées

		Air fraiche Liquide	efficace pour éliminer les mauvaises odeurs, son parfum laisse une agréable fraîcheur, peut être utilisé sur les rideaux	Fiche technique et brochure actualisées
		Produit Pour Protection Des Surfaces En Inox	Retoucher et protéger les surfaces en inox, forme un film résistant et compact, sèche rapidement, PH neutre	Fiche technique et brochure actualisées
		NETTOYANT MULTI-SURFACES ET VITRES CONCENTRÉ	Séchage rapide sans traces, très efficace, ph alcalin	Fiche technique et brochure actualisées
		DÉTERGENT NEUTRE POUR SOLS ET SURFACES CONCENTRÉ	PH neutre, ne laisse pas de résidus au sol, peu moussant, parfumé	Fiche technique et brochure actualisées
		Décapant pour tout revêtement résistant aux acides	Enlève efficacement les salissures importantes qui se sont déposées pendant l'utilisation et qui ne peuvent pas être enlevées par le nettoyage d'entretien courant, a base d'acide chlorhydrique pour un détartrage en profondeur des sols résistants aux acides	Fiche technique et brochure actualisées
		Detergent Multi-usage	Détergent neutre (pH= 7-8), matière actif >= 10 % ; Dinol possède de fortes propriétés pénétrantes, émulsionnantes et un pouvoir anti-redéposant très prononcé.Par sa forte fonction séquestrant, Dinol travail efficacement en eau dure.Ne mette pas dans les conditions normales de stockage.Dinol est particulièrement adapté au nettoyage manuel de tous les équipements et de toutes les surfaces	Fiche technique et brochure actualisées

1.5 Spécification techniques des consommables hygiène

FAMILLE	SOUS FAMILLE	DESIGNATION	EXIGENCES TECHNIQUES
consommables hygiène	Stérilisation	PAPIER SMS 60*60	<ul style="list-style-type: none"> - Perméable à l'agent stérilisant : vapeur d'eau - Imperméable aux microorganismes
		PAPIER SMS 75*75	
		PAPIER SMS 90*90	
		PAPIER SMS 100*100	
		PAPIER SMS 120*120	
		Gaine de stérilisation	Répond aux Normes 11607
	Gestion de dechets	Collecteur à aiguilles premium (2L)	Il s'agit d'un collecteur en plastique : Etanche Rigide - Résistant à la perforation et à la traction et équipé d'un système de fermeture temporaire lors du remplissage et de fermeture définitive lorsqu'il est plein.
		Collecteur à aiguilles premium (5L)	
		Collecteur à aiguilles premium (10L)	
		SAC POUBELLE Jaune PM15µ PM HD 60X80 CM (30L)	il s'agit d'un sac en plastique à basse densité : Etanche souple (la matière doit être en PEBD : polyéthylène basse densité conformément à la norme (NFX 30 – 501) pour l'emballage des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux Mous et conformément à la norme NT 106.86(2015).
		SAC POUBELLE MOYEN JAUNE BD 30µ 61X70 CM (80L)	- Résistance à la chute et au déchirement : matériau non froissé qui ne se déchire pas facilement
		SAC POUBELLE GM JAUNE BD 30µ 100X65X15 CM(140L)	- Porte l'indication de « Déchets infectieux » : conformément à la norme NT 106.86(2015) Clairement identifié par le pictogramme de danger biologique - Clairement identifié par la norme NT 106.86(2015)
		SAC POUBELLE MOYEN VERT BD 30µ 61X70 CM	Il s'agit d'un sac en plastique à basse densité : Etanche

		SAC POUBELLE NOIR 15µ PM HD 60X80 CM	- Souple : (la matière doit être en PEBD : polyéthylène basse densité compatible avec les déchets ménagers et autres) selon la norme NF EN 13592.
		SAC POUBELLE GM NOIRE BD 30µ 100X65X15 CM	- Résistance à la chute et au déchirement : matériau non froissé qui ne se déchire pas facilement
	Hebergement	FRANGE MICROFIBRE 40 cm	Frange microfibre préconisée pour le lavage et la désinfection. Les franges résistent aux détergents et désinfectants. Nombre minimal de lavage = 300 lavages. Résistantes à une température de lavage et séchage supérieure à 60°C
		GANTS DE MENAGE	Gant de ménage en latex naturel, intérieur floqué coton, paume et doigts adhésifs, manchette finition bord cranté. Longueur 30 cm. Epaisseur : 0,38 mm. Bonne résistance aux cétones et à de nombreux acides dilués Forme anatomique.
		Essuie-Main Enchevêtrée	Doux, très absorbant et ne s'effrite pas De haute qualité
		PAPIER HYGIENIQUE 80 G	Pratique et économique, soluble dans l'eau
		PAPIER ESSUIE TOUT	
		PELLE CLIP NOIR AVEC COUVERCLE	Pelle avec profil en caoutchouc pour le ramassage des déchets et adhésion au sol optimales ca couvercle basculante se tourne verticalement pour éviter les déversements accidentels de saleté
		SUPPORT FRANGE 80 CM	Ultra pratique, facile à utiliser, léger, extra plat. Grande liberté de mouvement grâce à son système de fixation
Buanderie	SAC POUBELLE GM ROUGE 30 µ 100x65x15 (120 L)	Il s'agit d'un sac en plastique à basse densité : Etanche	-
	SAC POUBELLE GM BLEU 30 µ 100x65x15 (120 L)	- Souple : (la matière doit être en PEBD : polyéthylène basse densité compatible avec les déchets ménagers et autres) selon la norme NF EN 13592. - Résistance à la chute et au déchirement : matériau non froissé qui ne se déchire pas facilement	

ANNEXE I

(A0 N° 3/2024) LOT : ECONOMAT

ENGAGEMENT À SOUSCRIRE

1) Dénomination de la Société ou raison sociale :

.....
.....
.....

2) Adresse du Siège Social :

.....
.....
.....

3) Forme juridique de la société :

.....
...

4) Montant du capital social :

.....
.....

5) Numéro d'inscription au Registre National des Entreprises:

.....

6) Nom, prénom, du ou des responsables statutaires de l'entreprise et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :

.....
.....

7) Nom, prénom, qualité du signataire de la déclaration :

.....
.....
.....

- J'atteste que la Société n'est pas en situation de règlement judiciaire, de faillite ou de liquidation.
- J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de mise en régie aux torts de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions par la législation et la réglementation en vigueur.
- Pour l'exécution du présent marché ou bon de commande, je m'engage à respecter :
 - ✓ Les dispositions des Cahiers des clauses administratives générales et des prescriptions communes
 - ✓ Les dispositions du cahier des prescriptions spéciales de l'appel d'offres n° 3/2024 Lot **ECONOMAT**
 - ✓ Les dispositions légales et réglementaires en vigueur en Tunisie.



- ✓ Pour le montant total (en toutes lettre.....
.....
- ✓ Je certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements sus-indiqués sous peine de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur en Tunisie.

Lu et approuvé par le fournisseur ou son mandataire qui s'y engage pleinement et sans réserve.

Fait àle.....

(Nom, qualité du signataire et cachet de la raison sociale)

